

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 23 février 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le 23 février, à 19h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 18 février 2021, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

**Présents :**

Mmes COUSSOT Armelle, FERER Stéphanie, GIRAUD Marie Jeanne, GUERRERO CORDEBOEUF Sandra, LAVEDRINE Nadia, MEUNIER Lydia, PETIT Christine, POUPEAU Anita, VANDERBECKEN Carole  
MM. BERTHELOT Jérôme, BRU Eric (*arrivé à 19h43*), CAGNARD Guillaume, CHARRUAU Mathieu, DELAFOND Nicolas, FAIGT Julien, LAIR Yaurick, VACOSSIN François.

**Absents excusés :**

Madame BEAU FOURNIER Mélanie donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita  
Monsieur GUIGNARD Frédéric donne pouvoir à Monsieur LAIR Yaurick

\*\*\*\*\*

En raison de l'état d'urgence sanitaire, la séance se déroulera sans public et en visio conférence. La publicité de la réunion en direct est assurée via un Facebook Live.

Madame Carole VANDERBECKEN est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 19 janvier 2021. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1) DEMANDE DE SUBVENTION RADIO STYL'FM**

Madame le Maire explique que la radio Styl'FM est située sur la commune de Neuville de Poitou. Elle émet depuis 1998 sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Haut Poitou et représente un potentiel de 40 000 auditeurs. La radio dispose de deux fréquences, le 89.7 à Neuville de Poitou et le 98.1 à Loudun qui lui permet d'émettre sur tout le nord de la Vienne. La programmation de la radio est de type généraliste, ses programmes sont dédiés à la vie locale grâce à des interviews et des messages d'information générale.

La radio est un outil de communication à disposition des associations locales et destinée également à participer au développement économique (promotion des professionnels, entreprises, artisans et commerçants du territoire).

L'association Styl'Fm sollicite une aide financière auprès des communes de la Communauté de Communes du Haut Poitou à hauteur de 1077 € (0,50 € par habitant, base population au 01/01/2019).

***Après en avoir délibéré, à 15 voix contre, 3 absentions, le Conseil municipal décide de ne pas octroyer d'aide financière à l'association Styl'FM.***

**Résumé des débats :**

*Stéphanie FERER explique qu'elle n'est pas favorable à cette demande puisque la radio reçoit déjà une subvention de la Communauté de Communes du Haut-Poitou. De plus, la radio STYL'FM impose un montant de subvention à la commune qui, de son côté, ne sollicite pas ce média. Julien FAIGT souhaite connaître la politique de la commune des années précédentes. Madame le Maire précise que la demande d'aide est toujours proportionnelle au nombre d'habitants de la commune et que le Conseil municipal n'a jamais donné de suite favorable.*

## 2) CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX PAR LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Arrivée de Monsieur Eric BRU à 19h43.

Madame Sandra GUERRERO CORDEBOEUF explique que dans le cadre de sa politique sociale, le Département assure depuis de nombreuses années des permanences sociales dans diverses communes de la Vienne. En lien avec l'augmentation de la population du secteur et de la modification des besoins, il est proposé la mise en place de permanences sociales sur la commune d'Avanton. Compte tenu de l'intérêt public local du service rendu par cette permanence, la Commune met gratuitement et périodiquement à la disposition du Département, pour les besoins de ses services sociaux, un bureau situé à la Mairie, 5 rue de la Poste (bureau de Madame le Maire). Actuellement, les locaux sont mis à disposition du département une demi-journée par mois, le mercredi matin, aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le département souhaite aujourd'hui formaliser cette mise à disposition par le biais d'une convention, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2021 pour se terminer le 31 janvier 2022, et qui sera reconduite tacitement d'année en année dans la limite de 5 années.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil municipal approuve la convention d'occupation temporaire et périodique de locaux communaux à titre gratuit au profit du Département de la Vienne pour une durée initiale d'un an renouvelable en vue de permettre la tenue des permanences des services départementaux en charge des solidarités.***

## 3) PLAN DE FINANCEMENT DE REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la délibération n°2020-89 du 15 décembre 2020 relative à la réfection des voiries communales et à son financement pour les dossiers suivants :

- *Création de 4 bornes incendie*
- *Chemin du Clos des Tourelles*
- *Clos Follet*
- *Aménagement d'écluses de la route de Jarret*
- *Place de Touraine*
- *Rue de Touraine*
- *Rue du Clos de Beaumont*

Considérant la modification du coût du projet intervenue depuis ce dernier plan de financement

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil municipal approuve le plan de financement suivant et autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions :***

<u>Plan de financement</u>	Subvention attendue	%	TTC
Réfection des voiries communales	Sur base HT		
- DETR	36 016,00€	30,00	
- Amendes de police	25 000,00 €	20,82	
<b>Total subventions</b>	<b>61 016,00 €</b>	<b>50,82</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>59 039,91€</b>	<b>49,18</b>	
<b>TOTAL PROJET HT</b>	<b>120 055,91 €</b>	<b>100,00</b>	<b>144 067,09 €</b>

**Résumé des débats :**

Madame le Maire explique que la remise des dossiers DSIL était initialement prévue pour le 10 mars 2021 mais la préfecture a repositionné cette date au 26 février 2021, expliquant la tenue du Conseil municipal de ce soir.

#### 4) **PLAN DE FINANCEMENT DE REFECTION DES VOIRIES, DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE L'AMENAGEMENT DE RONDS-POINTS ET REFECTION CHAUSSEE**

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Dans le cadre du programme de travaux pour l'année 2021 pour les dossiers suivants :

- Réfection de chaussées pour la rue d'Aunis et de la route de la Lande et de son carrefour
- Réfection partielle de la cour de l'école maternelle
- Ronds-points de la rue de la Vallée
- Rue de Bretagne : réfection liée à un affaissement
- Places de parking rue Saint Mandé

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil municipal approuve le plan de financement suivant et autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions :**

<b>Plan de financement</b>	<b>Subvention attendue Sur base HT</b>	<b>%</b>	<b>TTC</b>
Réfection des voiries, de la cour de l'école maternelle et de l'aménagement de ronds-points et des eaux pluviales			
- ACTIV 3	39 114,00 €	70,00	
<b>Total subventions</b>	<b>39 114,00 €</b>	<b>70,00</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>16 764,27 €</b>	<b>30,00</b>	
<b>TOTAL PROJET HT</b>	<b>55 878,27 €</b>	<b>100,00</b>	<b>67 053,93 €</b>

#### 5) **PLAN DE FINANCEMENT DE LA SECURISATION DES ABRIBUS**

Vu l'exposé de Madame le Maire,

La forte croissance de la population et les axes routiers traversant la commune entraînent une circulation routière importante.

Des aménagements de sécurité aux abords des abribus sont nécessaires afin de protéger les collégiens et les lycéens utilisant les transports scolaires par la réfection d'abribus, de quai bus, de barrières et de marquage au sol. La sécurisation des abribus concerne les rues suivantes :

- Route de Quiet
- Route de Preuilly
- Rue du Pénisseau
- Rue du Château
- Rue de la Gare
- Rue des Grissois

Vu la délibération n°2020-92 du 15 décembre 2020 relative à la sécurisation des abribus

Considérant la modification du coût du projet

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil municipal approuve le plan de financement suivant relatif à la sécurité des abribus et autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions :**

<u>Plan de financement</u>	Subvention attendue Sur base HT	%	TTC
Abribus (création et travaux de sécurisation)			
- DSIL	28 658,00 €	76,06	
- ACTIV 3	1 486,00 €	3,94	
<b>Total subventions</b>	<b>30 144,00 €</b>	<b>80,00</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>7 536,06€</b>	<b>20,00</b>	
<b>TOTAL PROJET HT</b>	<b>37 680,29 €</b>	<b>100,00</b>	<b>45 216,35 €</b>

## 6) QUESTIONS DIVERSES

- Informations **Communauté de Communes du Haut-Poitou** (Anita POUPEAU)

Conférence des Maires : 25 février (18h30) concernant le transfert de la compétence mobilité. Si les maires souhaitent transférer cette compétence à la Communauté de Communes, ce sujet sera à l'ordre du jour du Conseil Communautaire extraordinaire qui se tiendra le 25 mars 2021. Suite à la question de François VACOSSIN, Madame le Maire explique que, suite à la Loi « NOTRE » qui avait transféré la compétence Mobilité des transports aux Régions, il est aujourd'hui question que la Région puisse redonner cette compétence aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Débat d'Orientations Budgétaires : 4 mars 2021

Budget primitif : vote le 8 avril 2021 (14h30)

Ressources Humaines : point recrutements : un chargé de communication, un renfort au service ressources humaines, un(e) Directeur(trice) Général(e) des Services ainsi qu'un informaticien qui arrivera au 1<sup>er</sup> avril.

Nouveau schéma de collecte des déchets en place depuis le 11 janvier 2021 : démarrage compliqué, présence de déchets sauvages. Une réflexion est en cours avec l'association « Vivre et Entreprendre » de Neuville de Poitou sur la problématique du tonnage des déchets pour les entreprises et artisans (limitée par semaine à 1 Tonne pour les professionnels sous conditions tarifaires et 3 m<sup>3</sup> pour les particuliers)

Information sur la page Facebook et le site internet : invitation à consulter les informations générales sur la Communauté de Communes ainsi que les pages « filles » existantes sur différentes compétences (culture, réseau des bibliothèques, déchets et à terme le périscolaire)

- Prochains Conseils municipaux : **2 mars** à 19h00 en présentiel (vote du budget en présence de Damien PATRAC, trésorier) et le **30 mars** à 20h00 (vote des taux de fiscalité locale).
- Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'école élémentaire d'Avanton a été choisie par le DASEN pour réaliser les premiers tests salivaires à l'école élémentaire le jeudi 25 février. L'école et la mairie ont été avisées cet après-midi, ainsi que les familles via un mot dans les cahiers des enfants. Une réponse des parents doit être apportée avant demain, mercredi 24 février. Ces tests, à destination des enfants et des adultes en contact avec les enfants ne sont pas obligatoires.

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que la sécurisation du sas d'entrée de la Mairie est opérationnelle depuis cette semaine.
- Suite à la demande de Guillaume CAGNARD sur la montée en débit, Madame le Maire explique que MARTIGNY ne sera pas reliée pour le moment car ne fait pas partie de la zone « AMII » mais est en zone « dentelle » à la limite entre les communes d'Avanton et de Chasseneuil et les opérateurs refusent pour le moment de connecter la fibre. Le département s'est engagé à couvrir l'ensemble du territoire de la Vienne pour 2025.
- François VACOSSIN annonce que le point lumineux du chemin de Saintonge sera installé semaine 9.
- Marie-Jeanne GIRAUD demande des informations sur le futur Centre de vaccination de Neuville de Poitou. Madame le Maire explique que, pour le moment, les informations ne sont pas officielles mais elle explique qu'un centre de vaccination (projet porté par la CCHP) va être mis en place à Neuville de Poitou, destiné prioritairement aux habitants les plus âgés du territoire. Chaque commune doit recenser les habitants de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner. A ce jour, des incertitudes planent sur la date d'ouverture de ce Centre en raison du manque de visibilité quant à la disponibilité des vaccins MODERNA. Madame le Maire remercie Sandra GUERRERO CORDEBOEUF et les membres du CCAS du travail réalisé pour contacter les habitants de la commune en fin de semaine dernière. Sandra GUERRERO CORDEBOEUF remercie plus particulièrement Marie-Jeanne GIRAUD, Stéphanie FERER et Alexandra LAIR.
- Madame PIN, habitante de la commune, interroge le Conseil municipal sur un problème de présence de moustiques. Madame le Maire explique au Conseil municipal que la commune a été interpellée la semaine dernière par un habitant qui a tué 24 moustiques rue de Normandie et qui laissait entendre que c'est l'assainissement de maisons nouvellement construites à proximité qui pouvaient être à l'origine de cette invasion. Après interrogation des services d'Eaux de Vienne, il a été confirmé qu'aucun moustique ne pouvait sortir d'un assainissement individuel. Mais il est possible que des eaux stagnantes non couvertes soient présentes aux environs. La commune continue ses investigations et reviendra vers Madame PIN dès que possible.

La séance est levée à 20h15

BERTHELOT Jérôme	
BRU Eric	
CAGNARD Guillaume	
CHARRUAU Mathieu	
COUSSOT Armelle	
DELAFOND Nicolas	
FAIGT Julien	
FERER Stéphanie	
GIRAUD Marie Jeanne	
GUERRERO CORDEBOEUF Sandra	
LAIR Yaurick	
LAVEDRINE Nadia	
MEUNIER Lydia	
PETIT Christine	
POUPEAU Anita	
VACOSSIN François	
VANDERBECKEN Carole	